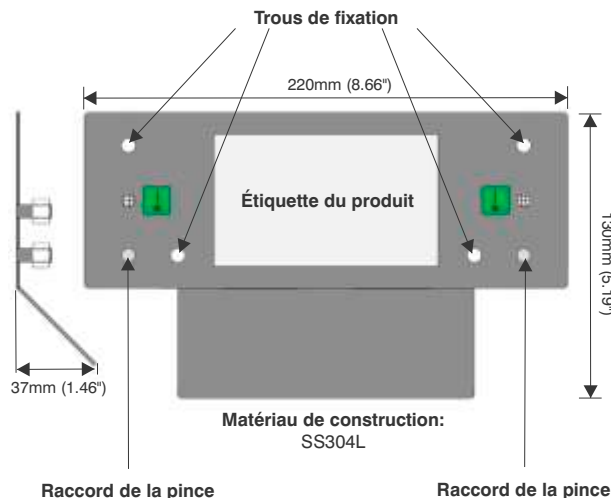


Poste de mise à la terre pour les pinces de mise à la terre des charges électrostatiques

Le poste de mise à la terre procure aux opérateurs un endroit identifiable pour les équipements ou appareils qui nécessitent une protection de mise à la terre des dangers des charges électrostatiques.

Il est possible de raccorder un maximum de deux pinces de mise à la terre en inox Newson Gale au poste de mise à la terre, qui est lui-même raccordé à la terre du site. Si plus de deux appareils nécessitent une protection de mise à la terre des charges électrostatiques, il est possible d'interconnecter plusieurs postes de mise à la terre entre eux, pour procurer un chemin de mise à la terre à la fois sûr et fiable.

Fabriqués en inox, ces postes peuvent être montés dans tous les environnements d'exploitation industrielle, aussi bien dans des salles blanches que dans des atmosphères corrosives. Le poste de mise à la terre procure en outre aux opérateurs un endroit idéal et extrêmement visible pour y ranger toutes les pinces de mise à la terre lorsqu'elles ne sont pas utilisées.



Caractéristiques :

- signale aux opérateurs que les appareils doivent être mis à la terre.
- le poste de mise à la terre peut être connecté à une terre vérifiée localement.
- permet à l'électricien de poser 2 pinces de mise à la terre de manière pratique.
- possibilité de raccorder plusieurs postes de mise à la terre entre eux si plus d'appareils nécessitent une protection de mise à la terre des charges électrostatiques.
- point de rangement pratique pour les pinces X90 et X45 lorsqu'elles sont inutilisées.
- intégralement fabriqué en inox, permettant une installation dans des atmosphères corrosives ou en salle blanche.
- Notice d'avertissement incluse « Danger statique / Fixer pince de mise à la terre ».

Code de passage de commande: **GS/E**

Newson Gale | Depuis plus de 25 ans Newson Gale fournit l'industrie internationale de la transformation et des produits chimiques grâce à sa gamme de pointe de produits de contrôle de l'électricité statique permettant de garantir que les individus et les usines soient protégés contre les incendies et explosions dus à cette dernière.